



Abus de confiance, forfait téléphonique

Par **ilays**, le **20/11/2010** à **18:38**

Bonjour à tous,

Voilà j'explique mon petit problème, en mais j'ai dépanner un ami qui n'avait pas encore de compte bancaire pour prendre 2 forfaits téléphoniques avec un engagement de 1an pour lui, il me payé les forfaits jusqu'à ce qu'il ait eu un compte bancaire, a partir de ce moment j'ai prévenu Bouygues de prélever sur son compte.

Puis en septembre il fait un hors forfait de 800 euros, qui ne passe pas sur son compte pour provisions insuffisantes. Mais le titulaire du compte c'est toujours moi et donc c'est moi le responsable de tous ce qui se fait avec le forfait.

Voulant résoudre le problème je demande à Bouygues la mise en place d'un échancier sur 3 mois avec 270e par mois sur 3 mois. Prévenant mon ami de laisser de l'argent sur son compte afin que l'opérateur puisse retirer, mais il n'en fait qu'à sa tête, il ne prend pas ça au sérieux. Que me conseillez-vous pour le contraindre à payer ou ne plus être responsable des factures?

Merci de m'avoir accordé un instant.

Par **Clara**, le **20/11/2010** à **18:41**

Bonjour, puisque c'est vous la titulaire des abonnements, voyez avec l'opérateur si vous ne pouvez pas les résilier en leur expliquant la situation

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 19:30**

Il n'y a pas à voir avec l'opérateur : le titulaire de l'abonnement, seul, peut résilier, en respectant les termes du contrat.

Déjà, voyez si vous pouvez résilier.

Je me demande, comment vous avez pu faire prélever sur le compte d'un tiers. Le tiers a signé l'autorisation de prélèvement ? Si non, il est en droit d'exiger de sa banque de recrediter toutes les sommes prélevées induement par Bouygues (qui se retournera contre vous).

Mettez en demeure par LRAR, votre ami de vous rendre les cartes SIM dans les 48h ou de payer l'intégralité de sa dette (à vous directement). Relisez les termes du contrat, voyez si vous pouvez faire annuler cette carte (comme si vous l'aviez perdu)

- 1) faire arrêter les débits
- 2) récupérer l'argent qu'il vous doit

Par **Clara**, le **20/11/2010 à 19:45**

[s]Il n'y a pas à voir avec l'opérateur : le titulaire de l'abonnement, seul, peut résilier, en respectant les termes du contrat.

Déjà, voyez si vous pouvez résilier.[/s]

C'est ce que je disais mais bon... (voyez auprès de l'opérateur si vous pouvez résilier...)

[s]Relisez les termes du contrat, voyez si vous pouvez faire annuler cette carte (comme si vous l'aviez perdu) [/s]

C'est bien de conseiller de faire des faux et de se mettre en tort si son ami réagit, en plus faut pas prendre l'opérateur pour une truffe, comme par hasard, il y a problème avec les prélèvements et hop, les cartes sont perdues...

Par **ilays**, le **20/11/2010 à 20:54**

Je peux pas résilier, je suis sous contrat jusqu'en juin prochain. Je pense que je vais voir si le prochain prélèvement passe le 23 (dans 3 jours) avant de faire quelque chose. Mais bon qu'est ce que je peux faire?

Ps: Oui il a signé l'autorisation de prélèvement.

Par **mimi493**, le **20/11/2010 à 21:28**

Il a un abonnement, il prête la carte, la personne refuse de lui rendre et s'en sert.
il ne s'agit pas de dire qu'il l'a perdu mais de voir avec l'opérateur s'il est possible de la faire annuler pour en refaire une autre (comme la procédure de perte). Il n'y a donc aucun faux.
Il n'y a pas à prendre l'opérateur pour une truffe puisqu'en cas de perte de la carte, l'abonnement continue, l'opérateur fait seulement une autre carte.

LRAR pour exiger qu'il rende la carte ou au moins qu'il vous signe une reconnaissance de dette

Voyez aussi avec l'opérateur, s'il est possible, sans en reprendre pour un an d'abonnement, de bloquer le forfait pour interdire les dépassements.
Voir avec l'opérateur s'il est possible de faire un changement de nom du titulaire de l'abonnement.

Par **Clara**, le **21/11/2010** à **00:07**

On a dit carte au lieu de puce, on se comprend...

Par **ilays**, le **24/11/2010** à **18:29**

Il est possible de faire un changement de titulaire que lorsque toutes les factures seront réglées

Par **Marion2**, le **24/11/2010** à **18:54**

Malheureusement, NON.

Réclamez lui la carte SIM

Par **ilays**, le **11/12/2010** à **14:16**

On peut faire un changement de titulaire alors que toutes les factures ne soient réglées?